



Coupure d'eau de plus de 5 jours pendant emménagement

Par **pink007**, le **05/11/2012 à 12:25**

Bonjour,

J'ai emménager dans un nouveau logement mercredi dernier (depuis 5 jours) et le soir même il y'a eu une coupure d'eau.

J'ai appelé l'agence qui m'a loué l'appartement toute la journée du vendredi (jeudi étant férié) mais ils n'ont rien fait.

Le concierge a affiché vendredi soir qu'il y'avait une coupure d'eau dans l'immeuble (cause fuite) et que ca ne serait réparé que lundi.

Je l'ai contacté aujourd'hui pour être sure que j'aurais de l'eau ce soir mais il m'a di que ce n'était pas sur et qu'il ne savait pas vraiment quand est ce que la réparation aurait lieu.

Un logement sans eau n'est pas habitable et je voudrais savoir quels sont mes droits dans ce cas de figure?

Par **cocotte1003**, le **05/11/2012 à 12:51**

Bonjour, pour le moment aucun droit, cela est involontaire et le syndic fait le maximum pour réparer le problème, cordialement

Par **pink007**, le **05/11/2012 à 14:42**

il n'y'a pas une limite de temps?

Ça ne peut quand même pas être indéfini?

Sachant qu'il n'ont pas encore contacter un plombier c'est quand même anormal.
la coupure n'est pas générale c just pour quelques appartements.